



Le COMMUNICATEUR



PROPOS DU MAIRE

Je crois important de poursuivre un dialogue avec vous à propos du projet éolien de TES Canada sur notre territoire. D'abord, à titre d'élus, oui, nous nous posons des questions sur l'impact que cela peut avoir sur l'agriculture, la santé, le paysage, le tourisme, etc. Après tout, les élus sont aussi des citoyens et citoyennes! Cependant je dois aussi répondre de ce que le gouvernement exige de nous face aux changements climatiques car ces derniers pourraient avoir de très fâcheuses répercussions sur notre quotidien. La décarbonation du Québec est la responsabilité de tous. Aussi, je jetterai un regard objectif sur les responsabilités qui incombent à la MRC de Mékinac dans ce dossier.

Il vous faut savoir qu'en avril, la MRC de Mékinac invitera tous les citoyens et citoyennes de la MRC à prendre connaissance de l'encadrement à donner aux promoteurs éventuels qui souhaiteraient élaborer des projets éoliens sur notre territoire. La MRC devra adopter un règlement de contrôle intérimaire qui va nous permettre de se donner des règles car nous n'en avons aucune à ce sujet en ce moment. Si vous vous demandez pourquoi la MRC n'interdit tout simplement pas les éoliennes ou les parcs solaires sur son territoire, c'est qu'ultimement la MRC doit obéir aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). De ce fait, le rôle de la MRC est d'encadrer l'implantation de telles industries tout en s'assurant que ça ne se fasse pas n'importe comment et n'importe où. Il nous faut admettre tout de même que le pouvoir des MRC a ses limites aussi! La MRC est un acteur parmi tant d'autres et pour quelque promoteur qui soit, il y a plein d'autres étapes à franchir qui ne relèvent ni de la MRC et ni des municipalités. Rappelons-nous que le gouvernement actuel a décrété la Mauricie comme « Vallée de la transition énergétique ». Tout un programme mais aussi beaucoup de bouleversements qui l'accompagnent! Et j'en conviens.

Notez que le règlement de contrôle intérimaire (RCI) va tout de même répondre à plusieurs préoccupations de la population. On constatera que certaines zones du territoire sont compatibles et d'autres non compatibles. Entre autres, le promoteur ne pourra pas installer les éoliennes trop près des périmètres urbains, ni des maisons, des centres de villégiature, des lieux liés au patrimoine bâti etc. Il devra également respecter les normes de décibels déjà établies par le gouvernement. On parle aussi d'éloigner toute éolienne des zones de conservation afin de protéger la faune, la flore et la vie animale. Bref, le promoteur ne pourra pas faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment !

Mais encore, la MRC est déterminée à poser des questions qu'elle juge essentielles à tout promoteur désirant établir un parc éolien ou solaire sur son territoire. Quels seront les devoirs du promoteur en tant que citoyen corporatif? L'entreprise va-t-elle s'impliquer dans la communauté? Va-t-elle appuyer des projets?

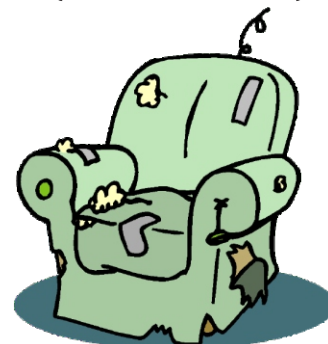
Quelles sommes seront placées en fidéicommiss afin de protéger nos infrastructures existantes? Mais encore, quel geste posera le promoteur pour pleinement limiter l'impact de son projet sur des terres agricoles en friche alors que le gouvernement y donne déjà un consentement? On a beau parler d'un nouveau projet, mais lorsque les éoliennes auront atteint leur durée de vie utile, ou si le projet, pour une bonne ou une mauvaise raison, arrête, quelles sont les garanties que nous ne nous retrouverons pas avec des éoliennes non fonctionnelles sur notre territoire ? Autant de questions que les élus posent actuellement et dont nous attendons encore des réponses à plusieurs niveaux. Entre temps, retenez que toute installation sur une terre agricole ou non nécessite l'autorisation du propriétaire. Le promoteur pour sa part a l'obligation de procéder à des études de sol, études d'impact sur les nappes phréatiques, la faune, la flore etc. Plus tard, il fera aussi face à un Bureau d'audiences publiques (BAPE) et devra obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) s'il veut poursuivre son projet éolien. Tout cela sans oublier les principes soutenant l'acceptabilité sociale, noyau très important favorisant ou non de tels projets.

Entre temps, je vous invite à poursuivre vos recherches en regardant les deux côtés de la médaille. De cette façon, vous ne vous tromperez sûrement pas!

Bernard Thompson, maire de Hérouxville et préfet de la MRC Mékinac

ÉCOCENTRE

**L'OUVERTURE DE
L'ÉCOCENTRE
SE FERA LE 10 MAI
PROCHAIN
(8 H À MIDI)**





AFFAIRES MUNICIPALES

Lors de la séance du conseil tenue le 12 mars, les sujets suivants ont été abordés :

- Le conseil a approuvé que la directrice générale adjointe soit désignée greffière par intérim lors de toute période d'absence de la directrice générale - greffière et trésorière et, qu'à cette fin, elle dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives;
- Le conseil a accepté l'offre de la compagnie « BMK inc » pour le service de nettoyage des rues et stationnements à l'aide d'un balai mécanique avec opérateur. Le tarif est de 160\$ par heure. L'ouvrage sera supervisé par M. Jean-Paul Simard, chef d'équipe.
- Le conseil a accepté l'offre de la compagnie « Permaroute » pour le service de réparation de fissures dans la chaussée. Le tarif au mètre linéaire est de 1.39\$, pour 3 130 mètres prévus au contrat. Le total de l'entente est de 4 350\$. L'ouvrage sera supervisé par M. Jean-Paul Simard, chef d'équipe.
- Le conseil a déposé le résultat de l'appel d'offre pour le nettoyage des puits d'eau potable dont le seul soumissionnaire est l'entreprise « R.J. Lévesque et Fils, Ltée » au montant de 63 216.26 \$.
- Le conseil a autorisé Mme Ariane Garceau, technicienne en loisirs, à présenter un projet à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Mauricie (AFVSM) dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts qui se déroule en mai.
- Le conseil a résolu d'aviser Développement économique Canada qu'en raison de délais hors du contrôle de la Municipalité, il sera impossible de se conformer à la date buttoire pour l'exécution des travaux liés au PDEQ-FCRC et que par conséquent, la municipalité abandonne le projet 4000060845.
- Le conseil a convenu de suivre la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter, la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un bâtiment principal (duplex) en réduisant la marge de recul avant à 5,6m, alors que la norme en vigueur prévoit une marge minimale de 7,6m.
- Le conseil a convenu d'adopter le 1er projet de règlement No 205-2024-01 modifiant le règlement de lotissement no. 205-2011. La date de la séance de consultation publique sera annoncée sous peu, conformément aux exigences de la loi (L.A.U.).
- Le conseil a convenu de verser une aide financière de 200 \$ au projet « La Rentée scolaire pour tous » pour l'achat d'articles scolaires.
- Le conseil a appuyé par résolution la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement à l'égard des places en garderie.
- Le conseil ayant pris connaissances des échanges et faits saillants de la rencontre de consultation citoyenne du 20 février 2024, a convenu de refuser de procéder à une modification de la réglementation d'urbanisme visant à autoriser les habitations de sous-classes b (Bifamiliale, trifamiliale et quadrifamiliale) et c (Multifamiliale et collective), dans le secteur de la route Berthiaume.

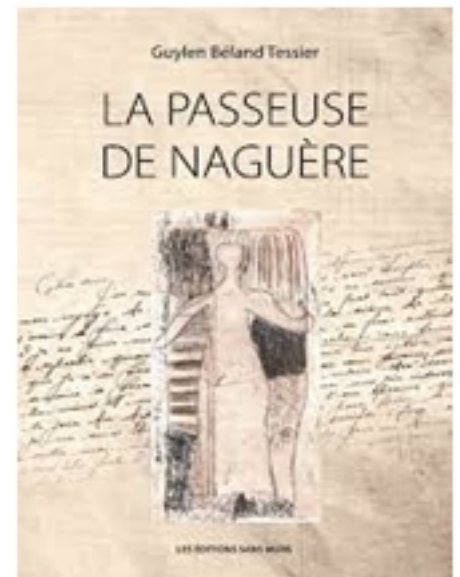
Prendre note que l'ordre du jour des séances du conseil apparaît les jours précédant au site internet de la municipalité et que vous y trouverez également les procès-verbaux des délibérations passées. Les séances se tiennent le deuxième mardi du mois à 19:30 hres à la salle municipale située au 1060 Saint-Pierre.

Votre conseil :

Yvan Bordeleau, Helene Gilbert, Michel Tremblay, Diane Jacob, Véronique Doucet, Isabelle Clément.



Bibliothèque Municipale de Hérouxville La Source Nouveautés de avril!



Venez découvrir le nouvel espace des **Nouveautés Jeunesse**

Échange de livres du 19 mars dernier, plus de 500 nouveaux titres à découvrir.
Recherchez les étoiles pour la catégorie des romans.

Horaires: mardi de 13h à 15h, mercredi de 17h30 à 19h30

Nouvel espace ADOS à ta biblio pour les 12 à 17 ans.

Quand ? Le 1er mercredi du mois de 17h30 à 19h30!

- 3 avril Choix du nom (Suggestion et vote) et début de l'aménagement.
- 1er mai Choix de vocation et suggestions d'activités, suite aménagement.
- 5 juin Inauguration officielle ? et Rallye Découvre ta biblio
- 3 juillet Club de lecture d'été TD
- 7 août Club de lecture d'été TD
- 4 septembre Rentrée!




Équipe
Adam & Champagne



RE/MAX
DE FRANCHEVILLE
agence immobilière
B : 819 537-5000

www.equipeadamchampagne.com

Sylvain Champagne
COURTIER IMMOBILIER résidentiel
Sylvain Champagne inc.
819 536-8417
sylvainchampagne2@gmail.com

Jacinthe Adam
COURTIER IMMOBILIER
Jacinthe Adam inc.
819 531-1676
jacintheadam@gmail.com

PASTORALE HÉROUXVILLE

Horaire des messes

Mercredi 16h
Samedi 19h

Célébrations Pascales

Les célébrations pascales sont parmi les plus importantes dans la liturgie. Nous célébrons la résurrection du Christ, sa victoire sur la mort, et son message selon lequel tous ceux qui croient en Lui auront la vie éternelle. Merci à tous ceux qui sont venus participer aux célébrations pascales et à tous ceux qui ont contribué à leur réalisation.



Soirées cinéma – Saison 2 La série The Chosen « L'Élu »

De plus en plus de spectateurs ont participé à nos soirées cinéma « L'Élu ». De belles rencontres pour écouter et échanger sur la vie des apôtres appelés par Jésus avec notre Curé Paul-Émile. La saison 2 est marquée par le ministère grandissant de Jésus, qui prend de l'ampleur et les tensions montent. Nous reconnaitrons les grandes histoires bibliques de guérisons, de conversions et de miséricorde, ainsi que l'appel de plusieurs apôtres. Parfois, la série nous présente une histoire très connue sous un angle inattendu, comme l'histoire du bon Samaritain racontée par les bandits. La fin de la saison 2 nous prépare pour le sermon sur la montagne.

Soyez des nôtres pour la saison 2, diffusée tous les mardis d'avril à 18h30 au sous-sol du presbytère à St-Tite.

Voici l'horaire des prochains visionnements :

- 9 avril : épisodes 1 et 2 (Le bon Samaritain et L'appel de Philippe et Nathanaël)
- 16 avril : épisodes 3 et 4 (Matthieu 4:24 et les guérisons des malades)
- 23 avril : épisodes 5 et 6 (Appel de Simon le Zélote et Jésus chasse les démons)
- 30 avril : épisodes 7 et 8 (Les tensions montent avec les Romains et les Pharisiens, préparation du sermon sur la montagne)

Séries de témoignages

Marcher 200 kilomètres en 10 jours, par tous les temps, de Notre-Dame-du-Cap à Sainte-Anne-de-Beaupré, constitue un véritable défi ! Dimanche 17 mars, Serge Gagnon et sa fille

Isabelle ont partagé avec nous les anecdotes, les émotions et les rencontres vécues lors de leur pèlerinage à l'été 2023. Plus de 40 personnes se sont déplacées pour ce beau moment fraternel, certaines venant même de loin, comme Québec et Rawdon !

Un grand merci à Serge et Isabelle d'avoir pris le temps de préparer leur témoignage et d'être venus nous le partager... Votre pèlerinage nous a profondément touchés!



Messe pour les agriculteurs et bénédiction des semences

Une messe mettant en valeur nos agriculteurs aura lieu samedi 20 avril à 19h00 dans notre église. Tous les agriculteurs actifs et retraités, ainsi que les personnes ayant l'agriculture à cœur, sont spécialement invités à ce moment de prière et de fête. Les photos de nos fermiers et de leur famille seront affichées pendant la messe. Nous profiterons également de l'occasion pour bénir les semences. Apportez vos semences de potager ou de fleurs pour les faire bénir et venez nombreux célébrer l'agriculture de chez nous.

Des semences de courge et/ou citrouilles qui traînent?

Après un été de repos, un petit champ de courges et de citrouilles sera planté en juin et la récolte sera vendue dans le but de recueillir des fonds pour les activités pastorales. Si vous avez des semences de courges ou de citrouilles qui traînent quelque part dans un tiroir et que vous souhaitez vous en débarrasser, nous serions heureux de les mettre à profit ! Veuillez contacter Nicole Roland au 418-366-3112

Catéchèse

Neuf jeunes de notre municipalité se préparent pour leur sacrement de confirmation. La célébration aura lieu le vendredi 17 mai dans l'église de Hérouxville. Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la catéchèse pour les sacrements, veuillez contacter le 418-365-6594 pour obtenir davantage d'informations.

Objets Religieux

À l'arrière de l'église se trouve un beau petit coin contenant des objets religieux bénis. Il offre un grand choix diversifié si vous cherchez à embellir un coin de prière chez vous ou à offrir un cadeau à quelqu'un. Les dons volontaires sont acceptés. Si vous avez des objets religieux que vous aimeriez donner, veuillez s'il-vous-plaît contactez Claudette au 418-365-3214 ou Diane St-Amant au 418-365-6670.

Événements

Désormais, vous avez la possibilité de louer l'église pour vos événements! Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez laisser un message au secrétariat au 418-365-6400. Nous vous rappellerons afin de vous fournir toute l'information nécessaire.

Nicole Roland



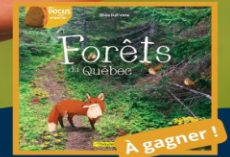


MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

CONCOURS DE

dessin !

TU AS JUSQU'AU
DIMANCHE
12 | MAI
2024
 POUR PARTICIPER !



À l'occasion du mois de l'arbre et des forêts, nous t'invitons à participer à un concours de dessin !

En participant à notre concours, les enfants courent la chance de gagner un superbe livre sur la forêt ! Tu pourras retrouver les choix de dessins à colorier à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et sur notre page Facebook !

Pour plus d'informations : loisirs.her@regionmekinac.com

(418) 365-7135 #7

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES LOISIRS
 DE HÉROUXVILLE



Climatisation Hudon

RBQ: 5829-1238-01

- Climatisation
- Chauffage
- Ventilation

Alexandre Hudon

819-531-0175

climatisation.hudon@outlook.com

location de chalets
 salles de réception
 journées plein air

Domaine
Tavibois

14, CHEMIN DOMAINE TAVIBOIS
 HÉROUXVILLE (QC) G0X 1J0

418-365-6913 www.tavibois.com



Municipalité de Hérouxville
1160, rang St-Pierre
Hérouxville, Qc. G0X 1J0
Tél.: (418) 365-7135
Courriel : herouville@regionmekinac.com

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATIONS

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATIONS

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 205-2024-01

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le Conseil municipal a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le **1er projet de « règlement n°205-2024-01 » modifiant le règlement de lotissement 205-2011;**

Ce règlement a pour but de modifier les conditions encadrant l'aménagement de nouvelles rues, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Hérouxville.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS :

« Toute nouvelle rue, autre qu'un chemin forestier, minier ou agricole, doit être conforme aux prescriptions du règlement et le cadastre doit être accepté par la Municipalité, au moyen d'une résolution du conseil municipal, et enregistré selon la Loi. Cette disposition ne s'applique pas sur les terres du domaine public.

Cette nouvelle rue devra obligatoirement être adjacente et rattachée à une rue publique ou privée cadastrée et figurant à l'inventaire des rues reconnues par la municipalité. »

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de cette modification règlementaire. Cette assemblée aura pour objet d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

L'assemblée de consultation se tiendra :

MARDI, le 30 avril 2024, À 19h00
À la salle municipale, située au 1060 rang St-Pierre, Hérouxville

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité : <http://www.municipalite.herouville.qc.ca/>

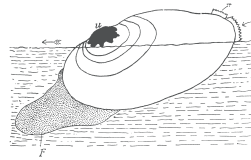
Donné à Hérouxville
Ce 5e jour du mois d'Avril 2024

Denise Cossette,
Directrice Générale & greffière-trésorière



SAVIEZ-VOUS QUE

la moule vivant en eau douce est en réalité une mulette ?



La mulette fait partie de la grande classe des mollusques et est membre de la famille des bivalves. Elle possède deux siphons pour que l'eau puisse y circuler.

La mulette est un animal filtreur; elle se nourrit principalement de particules de débris, d'algues et de plancton. **Une seule mulette (qui d'ailleurs peut vivre jusqu'à 100 ans) filtre jusqu'à 75 litres d'eau chaque jour !** Elle retire ainsi énormément de polluants, de bactéries, de fertilisant et de métaux lourds de nos cours d'eau, jouant un rôle écologique colossal.

Pour se reproduire, la mulette mâle libère son sperme dans l'eau. Par le courant, le sperme doit alors atteindre une femelle et être aspiré par un de ses siphons. Ses ovules sont alors fécondés et deviennent des œufs qu'elle entasse dans ses branchies. Les larves (les bébés) de la mulette se développent dans les œufs et éclosent après quelques mois, toujours dans la mère. La mulette est donc ovovivipare.

Une fois éclos, les larves de la mulette, (appelés glochidies) ressemblent à de minuscules moules translucides. Étonnamment, ces glochidies deviendront des parasites pour les poissons.

La mulette mère agit son extension musculaire à la manière d'un petit poisson pour appâter de vrais poissons. Dès qu'un poisson s'en prend au leurre, elle éjecte en vitesse ses milliers de glochidies sur la tête et directement dans la bouche du poisson.

C'est l'occasion parfaite pour ses petits de s'agripper, en refermant leurs deux valves, aux branchies de la victime. Ces glochidies demeureront alors fermement attachées aux branchies du poisson pour quelques semaines durant lesquelles elles s'alimenteront de ses tissus et de son sang. Une fois prêtes à quitter leur hôte, les glochidies se détachent du poisson pour s'enfouir dans le sol et commencer leur vie d'adulte. Notez que ce parasitisme permet, entre autres, une très grande dispersion des mulettes, qui, d'elles-mêmes, sont très restreintes dans leurs mouvements.

La mulette est une créature remarquable qui a développé des mécanismes de survie stupéfiants et des processus reproducteurs à la fois énigmatiques et fascinants. Difficile de voir la mulette comme un simple coquillage inerte quand on les connaît un peu mieux !



NÉCROLOGIE

Le 11 mars 2024

Mme Monique Godin est décédée à l'âge de 82 ans, épouse de feu M. Yvon Baillargeon, fille de feu M. Jeffrey Godin et de feu Mme Flora Dugré, autrefois de Hérouxville.

Le 23 mars 2024

M. Guy-Paul Mongrain est décédé à l'âge de 69 ans, époux de mme Louise Massicotte, fils de feu M. Fernand Mongrain et de feu Mme Cécile Cyr, autrefois de Hérouxville.



INFO ÉQUIPE

Le Communicateur

Est une revue d'informations publiée 12 fois par année par la Municipalité de Hérouxville.

Coordination et mise en page

Céline Mongrain.

Collaboratrices et collaborateurs

Nicole Guthrie, Julie L'Heureux, Loisirs Hérouxville, Municipalité de Hérouxville et Bernard Thompson.

Impression

Céline Mongrain, au bureau municipal publication en 710 copies.

Droits et responsabilités

Toute reproduction du contenu est permise à condition d'en préciser la source. Les articles n'engagent que la responsabilité et l'opinion de leurs auteurs (es). L'équipe se réserve le droit d'abrégé les textes, ainsi que de les publier ou non.

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec, ISSN Canada 1196-748X, deuxième trimestre, 2024.

Nouveauté !

**UNE TOUR À JARDIN
COMMUNAUTAIRE À
L'HÔTEL DE VILLE !**

**Venez assister au premier
atelier pour apprendre à
l'utiliser !**



Jeudi 11 avril



10 h 30

